

Le droit des affaires (des sociétés)

Le droit commercial est traditionnellement considéré comme régissant le droit privé du commerce comprenant les activités de distribution et celles de production. Dans les années 1960 apparaît l'expression « droit des affaires » qui comprend aussi les règles fiscales, pénales et sociales.

Une activité commerciale peut être exercée par une personne seule, *personne physique* (inscrite au Répertoire nationale des entreprises et/ou au Registre du commerce), qui sera alors responsable indéfiniment sur ses biens propres des dettes de son entreprise. Cette activité peut aussi être exercée dans le cadre d'une entreprise liant deux ou plusieurs personnes par un contrat qu'on appelle les « statuts » qui doivent obligatoirement être établis par écrit. La création de la *personne morale* permet de regrouper des moyens et des hommes, tout en limitant les risques financiers au montant des apports qui ont été effectués. Ces entreprises sont des personnes morales, entités abstraites, dotées de la capacité juridique. Elles peuvent agir par l'intermédiaire de leurs représentants légaux. On parle alors de la personnalité juridique de la personne morale qui s'acquiert par l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS).

La définition de la société est donnée par l'article 1832 du Code civil : « *La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent, par un contrat, d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter d'une économie qui pourrait en résulter.* » Elle peut également être instituée, dans les cas prévus par la loi, par l'acte de volonté d'une seule personne. Le statut d'associé est reconnu à celui qui fait un apport, participe aux bénéfices et aux pertes et est animé de l'intention de participer à la réalisation de l'*objet social*. Chaque associé doit faire un apport. L'*apport en numéraire* est le versement d'une somme en argent. L'*apport en nature* est celui d'un bien autre que l'argent (bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel – clientèle, brevet, marque). L'*apport en industrie* représente l'engagement pris par l'associé de faire bénéficier la société de ses compétences particulières dans un domaine précis (apport en savoir-faire). Ce type d'apport ne peut exister que dans les sociétés de « personnes ».

Parmi les formes juridiques qu'il est possible d'adopter en droit français, la société en nom collectif (SNC), la société à responsabilité limitée (SARL) et la société anonyme (SA) sont les plus répandues. Une nouvelle société par actions, la société par actions simplifiée (SAS), introduite en droit français en 1994, connaît un grand succès, car elle laisse une grande liberté au niveau des statuts et peut ne comprendre qu'un seul associé (c'est alors SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle).

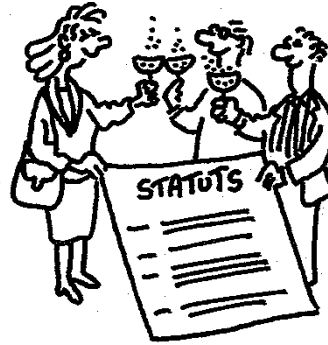
	SNC	SARL/EURL	SA	SAS / SASU
Nombre d'associés	minimum 2	minimum 2 maximum 100	minimum 7 pas de maximum	minimum 1 pas de maximum
Nom des associés	porteurs des parts / associés		actionnaires	
Capital social	ni minimum ni maximum divisé en parts sociales	1 EUR divisé en parts sociales	37.000 EUR divisé en actions	37.000 EUR divisé en actions
Types d'apports autorisés	numéraire, nature apports en industrie autorisés	numéraire, nature apports en industrie autorisés	numéraire, nature, interdiction des apports en industrie	numéraire, nature, interdiction des apports en industrie
Qui gère la société	un ou plusieurs gérants, associés ou non, désignés par les associés		2 formules : - conseil d'administration (3 à 12 administrateurs) et P.D.G ou - président, directoire (5 membres max.)	président les statuts ont toute liberté pour prévoir d'autres organes
Qui contrôle la gestion	associés réunis une fois par an en assemblée générale		- associés réunis une fois par an en assemblée générale ou - conseil de surveillance (3 à 12 membres) et assemblée générale	assemblée des associés
Cession des parts	avec l'accord de tous les associés	avec l'accord de la majorité des associés	possibilité de négocier (vendre) ses actions librement, en particulier sur le marché de la Bourse, actions librement négociables	modalités de cession simplifiées prévues dans les statuts

podnikové právo
 fyzická osoba
 být odpovědný svým vlastním majetkem
 vlastní majetek
 dluh
 v rámci podniku
 spojovat
 stanovy
 vyhotovit písemně
 právnická osoba
 omezit
 finanční riziko
 výše, částka
 vklad
 celek
 způsobilost
 jednat prostřednictvím někoho
 zákonný zástupce
 právní subjektivita
 zápis
 obchodní rejstřík
 založit společnost
 dohodnout se
 dovednost
 za účelem

rozdělit zisk
zavázat se
podílet se
ztráta
zisk
společník
předmět podnikání
peněžitý vklad
nepeněžitý vklad
movitý majetek
nemovitý majetek
hmotný majetek
nehmotný majetek
vklad v podobě práce, schopností
zvláštní schopnost
s výhradou
osobní společnost
občanská společnost
veřejná obchodní společnost
společnost s ručením omezeným
akciová společnost
zjednodušená akciová společnost
jednoosobní zjednodušená akciová společnost
společnost s ručením omezeným s 1 společníkem
vlastník podílů
akcionář
základní kapitál
rozdělený na obchodní podíly
jednatel
správní rada
předseda a generální ředitel akc. spol. (PDG)
člen správní rady akc. spol.
přednictvo
valná hromada
dozorčí rada
postoupení, cese podílů
se souhlasem většiny
volně obchodovatelné

Créer une société

Françoise Leguellec, Jacques Fabre et Michael Wagner ont créé une société dont ils viennent de signer les statuts.



Prenez connaissance des statuts de cette nouvelle société.

Entre les soussignés :

– Madame LEGUELLEC Françoise, de nationalité française, née le 18 septembre 1975, à Gourin (Morbihan) et demeurant 6 rue du Lac, à Priziac,

– Monsieur FABRE Jacques, de nationalité française, né le 4 août 1972 à Pontivy (Morbihan) et y demeurant, 45 rue du Château,

– Monsieur WAGNER Michael, de nationalité allemande, né à Berlin (RFA), le 25 mai 1974 et demeurant 9 rue du Chemin à Pontivy, il a été constituée une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, le décret du 23 mars 1967 et les présents statuts.

Article 1. – Objet – La société a pour objet l'achat et la vente, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, de tous vêtements, de tous articles de confection, masculins ou féminins, pour adultes ou enfants, de tous articles accessoires en toutes matières et en tous genres.

Article 2. – Dénomination sociale : ABIMAX

Article 3. – Siège social – Le siège social est fixé : 34 place de la République à Pontivy (Morbihan).

Article 4. – Durée – La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Article 5. – Apports – Il est apporté par les associés une somme de cinquante mille francs, à savoir :

- par Madame LEGUELLEC Françoise, une somme de dix mille francs,
- par Monsieur FABRE Jacques, une somme de trente mille francs,
- par Monsieur WAGNER Michael, une somme de dix mille francs.

Ladite somme a été déposée au crédit du compte n° 87548990 ouvert au nom de la société en formation, au Crédit Agricole de Bretagne.

Article 7. – Capital social – Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille francs et divisé en cinq cents parts sociales de cent francs chacune.

Article 8. – Gérant – La gérance de la société est assurée par Monsieur FABRE

Article 21. – Répartition des bénéfices – Les bénéfices réalisés par la société, constatés et approuvés à la clôture de chaque exercice, dans les conditions prévues par la loi, sont répartis entre les associés dans la proportion de leurs apports.

Fait à Pontivy le 23 octobre 2000
en autant d'exemplaires que requis par la loi.

F. LEGUELLEC

M. WAGNER

J. FABRE

2. Donner un conseil d'ami



- a. Françoise Léguellec écrit à l'une de ses amies, Chantal.
Elle lui apprend qu'elle va faire des affaires avec Jacques et Michael.

Grâce aux indications contenues dans les statuts de la société Abimax, complétez la lettre suivante.

Pontivy, le 24 octobre 2000.

Chère Chantal,

C'est décidé : je vais me lancer dans le commerce de vêtements avec Jacques et Michael. Nous sommes tous les trois tombés d'accord pour (1) _____ une société. C'est même hier que nous avons signé les (2) _____.

Notre société s'appelle (3) _____ et le (4) _____ social a été fixé à Pontivy, où nous habitons tous (y compris Michael depuis l'année dernière). Nous avons prévu un (5) _____ aussi large que possible pour pouvoir nous adapter aux changements. On ne sait jamais !

Sur les conseils d'un ami (juriste) de Jacques, nous avons opté pour la (6) _____. Jacques a beaucoup insisté pour être le (7) _____ statutaire. Il a d'ailleurs apporté la plus grande partie du capital : 30 000 F, ce qui représente les trois (8) _____ du capital. Michael et moi avons chacun apporté (9) _____ francs. Au total, nous avons donc réuni les (10) _____ francs minimum (11) r _____ par la loi pour une SARL. Nous avons (12) _____ cette somme sur un compte bancaire que nous avons (13) _____ au Crédit Agricole (14) _____ la société en formation.

Il nous reste maintenant à (15) _____ la société au Registre du commerce et à espérer que nous ferons de bonnes affaires. Bien entendu nous nous (16) _____ les bénéfices au prorata de nos (17) _____ respectifs. Mais est-ce qu'il y aura des bénéfices ? Jacques n'en doute pas. Je te raconterai prochainement la suite des événements.

Bien amicalement à toi,

Françoise

Françoise

Décrire une société

Rattachez les caractéristiques suivantes au(x) type(s) de société correspondant.

	SNC	SARL	SA
1. Elle ne peut pas rassembler plus de 50 associés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Elle peut employer plus de 50 salariés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les associés sont commerçants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Tous les associés doivent adhérer aux statuts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Elle est parfois cotée en Bourse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Son capital est divisé en actions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Aucun associé ne peut céder ses parts sans l'accord de tous les autres associés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Elle est dirigée par un P-DG.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. La responsabilité de chaque associé est limitée au montant de ses apports.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Les dividendes, qui sont les revenus distribués aux associés, proviennent des bénéfices réalisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Ses dirigeants sont désignés par les associés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Le droit de vote de chaque associé est en principe proportionnel à la part de capital qu'il détient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

II. Chasser l'intrus

Dans chaque série de mots ou expressions suivants, barrez les deux intrus.

1. entente – abus de position dominante – Conseil de surveillance – pratique discriminatoire – collectivité territoriale – concurrence déloyale – dumping.
2. président – conseil d'administration – conseil municipal – directeur général – actionnaire – citoyen – administrateur.
3. en contrefaçon – à la chaîne – à crédit – par actions – par correspondance – à domicile – à distance.
4. peine d'emprisonnement – paiement de dommages-intérêts – répartition des bénéfices – nullité de l'accord – injonction – amende – publication de la décision dans la presse – registre du commerce.
5. payer les impôts – informer le consommateur – prendre ses congés – voter la loi – respecter le jeu de la concurrence – payer les cotisations sociales – tenir une comptabilité.

III. Faire des phrases

A. Réécrivez les phrases en mettant les mots ou expressions suivants dans l'ordre, en commençant par le(s) premier(s) mot(s) proposé(s).

1. Le président – ses – générale – assemblée – reconduit – dans – lors de – fonctions – dernière – été – la – a.
2. Les – marché – actions – le – sont – boursier – négociables – sur – librement.
3. Tout – de – pénales – respecter – commerçant – les – règles – la – sanctions – peine – concurrence – de – doit – sous.
4. Une – pays – membres – européenne – consommateur – renforce – du – la – les – protection – directive – dans.
5. Discriminer – constituant – pratiquer – acheteur – dumping – déloyale – des – ou – de – un – le – concurrence – actes.

B. Composez une phrase en utilisant les mots suivants dans l'ordre donné et en ajoutant les mots manquants. Mettez les verbes donnés ici à l'infinitif à des modes et temps qui conviennent.

1. Fonctionnaire – ne pas pouvoir – commerçant.
2. Patrimoine – entreprise individuelle – se confondre – celui – propriétaire.
3. Associés – responsables – dettes – société – biens personnels.
4. Durée – société – 99 ans – à compter de – registre du commerce.
5. Société Abimax – bénéfice exceptionnel – bien que – concurrence – très vive.

